



**Arrêté n°D424060AT**

**Portant sur une restriction de circulation sur la  
RD n° D907**

STAM Val de Lorraine

**LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE ET MOSELLE,**

VU le code de la route ;

VU le code général des collectivités territoriales notamment les articles L 3221-3 et L 3221-4 ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 et tous ses modificatifs sur la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8ème partie -signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel modifié ;

SUR la demande de l'entreprise ACTIUM TP en date du 16/02/2024 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la sécurité des usagers et des intervenants à l'occasion de travaux d'enfouissement de fibre optique sur la RD n° D907 du PR 22+413 au PR 24+835, sur le territoire des communes de Saizerais et Marbache, pour le compte de EU Networks ;

SUR proposition de Madame la Directrice Générale des Services départementaux ;

## **ARRETE**

**Article 1-** Du 26 février 2024 au 16 mars 2024, en permanence, sur une durée réelle de 21 jours consécutifs, la circulation s'établit comme suit sur la RD n° D907 du PR 22+413 au PR 24+835, au droit du chantier et selon l'avancement du chantier :

- limitation de vitesse à 50 km/h,
- dépassement interdit,
- chaussée rétrécie,
- alternat de circulation effectué au moyen de feux tricolores.

**Article 2** - La signalisation réglementaire sera fournie, posée, entretenue et déposée à la charge de l'intervenant sous la responsabilité du maître d'ouvrage des travaux.

**Article 3** - Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté :

- Madame la Directrice Générale des Services départementaux,
- Monsieur le Colonel commandant le groupement de Gendarmerie de Meurthe et Moselle,

Et adressé en copie à :

- Messieurs les Maires des communes de Saizerais et Marbache,
- Monsieur le Directeur du SDIS de Meurthe et Moselle,
- Monsieur le Général commandant la RMD Nord-Est.

**NANCY, le 22 février 2024**

**LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL  
DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE**  
Pour la présidente du conseil départemental,  
Le directeur Infrastructures et Mobilité